

# Formation Certifiante en Massage Synergétique

## Bulletin d'inscription 2024-2025

A renvoyer au Centre "Ressourcements " Asbl  
Welriekendedreef 45 - 3090 Overijse - Belgique  
Tél : +32-2-657 65 37 • E-mail : info@ressourcements.be

Nom..... Prénom..... Date de naissance..... Sexe.....  
Adresse..... N°..... Bte.....  
Code Postal..... Localité .....  
GSM.....  
E-mail ..... Profession .....

Je m'inscris à la Formation certifiante des bases des 5 techniques :

Massage Synergétique d'octobre à juin 2025 en journée : 450€ (syllabus inclus)

Massage Synergétique d'été en 7 jours : (48h)-Syllabus inclus : 450€

Testing facultatif de 3h en complément à la Formation d'hiver : 120€ en supplément.

### A : paiement en 1 fois

Je paie le montant total en une fois, soit .....€ :

en espèces,  par virement au compte de l'asbl Ressources : BE61 3101 6268 1517

### B : paiement en 2 fois

Je paie un acompte de 30%, à savoir .....€ :

en espèces,  par virement au compte de l'asbl Ressources : BE61 3101 6268 1517

et je paierai le solde, à savoir .....€, au plus tard, pour le 1er jour de la formation :

en espèces,  par virement au compte du Centre Ressources : BE61 3101 6268 1517

### C : paiement via un ordre permanent (fournir obligatoirement une photocopie de l'ordre permanent !)

Je paie un acompte de 30%, à savoir .....€ :

en espèces,  par virement au compte de l'asbl Ressources : BE61 3101 6268 1517

je paierai le solde en ..... mensualités de ..... € via un ordre permanent prenant fin le .....

(il doit obligatoirement prendre fin au plus tard le dernier jour de la formation).

Je suis en règle de cotisation pour l'asbl Ressources pour l'année scolaire 2024-2025

Je règle ma cotisation de 20€ pour l'asbl Ressources pour l'année scolaire 2024-2025

en espèces,  par virement au compte de l'asbl Ressources : BE61 3101 6268 1517

Veuillez indiquer, ci-dessous, la mention "Pour accord. Lu et approuvé".

Mention

Date

Signature

# Modalités d'inscription

## INSCRIPTIONS

- Les inscriptions seront prises en compte à la date de versement d'un acompte. Chaque groupe étant limité à 12 participants maximum.
- Tout désistement dans la période qui précède de deux mois le premier jour de la formation permettra le remboursement intégral des sommes déjà versées.
- Le Centre "Ressourcements" se réserve le droit d'annuler un stage dans le cas où le nombre de 6 inscrits ne serait pas suffisant pour couvrir les frais engagés. Dans ce cas, l'acompte sera intégralement remboursé.
- Pour vous inscrire à une formation, vous devez vous acquitter du prix de la Formation et de la Cotisation annuelle obligatoire de 20 € à l'asbl "Ressourcements" (à ne payer que lors de la 1ère inscription de l'année). Attention, les cotisations sont à renouveler au début de chaque nouvelle année académique.

## PRIX DE LA FORMATION

Le prix de la formation inclus le prix du syllabus. Le Testing est facultatif

## PAIEMENTS DE LA FORMATION

- Acompte d'1/3 du montant total de la formation ou du niveau choisi, selon la formule pour laquelle vous aurez opté.
- Le paiement de cet acompte rend votre inscription à la formation ferme, complète et définitive.
- En cas d'abandon en cours de formation, aucun remboursement ne sera effectué et le paiement par ordre permanent ne pourra, en aucun cas, être interrompu avant le terme fixé.

## EVALUATION ET CERTIFICATION DE FORMATION DE MASSAGE

Le testing de la formation de Massage Synergétique se déroule en 3h d'évaluation avec la formatrice.

Il coûte 120 € pour les 3 heures. Durant cette séance, il y a une partie théorique et pratique sur les 5 techniques apprises.

## PRÉCISIONS PAR RAPPORT A LA COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE À L'ASBL

Le Centre Ressourcements - Ecole Belge de Thérapie & Pratiques Psycho-Corporelles a été créé en 1992 en tant qu'association de fait et est devenu une association sans but lucratif à partir de 1995. Ses statuts ont été publiés au Moniteur belge le 7/3/96 sous le n° 435496. En tant qu'asbl, ses statuts prévoient que pour participer aux activités organisées en son sein, il est nécessaire d'être membre adhérent en règle de cotisation. Le montant de la cotisation en tant que membre adhérent est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. Pour l'année 2024-2025, la cotisation s'élève à 20€. Cette cotisation n'est payable qu'une fois par an au moment de la 1ère inscription de l'année. Elle est réglable en espèces ou par virement mais, dans ce cas, il est important de le faire séparément du montant d'inscription.